



licenciement économique ou conventionnelle

Par **lilwenn**, le **21/12/2012** à **20:46**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, je suis embauchée par une association qui gère plusieurs service dont un chantier d'insertion avec sa propre organisation et son numéro de siret pour lequel je travaille en tant qu'accompagnatrice socio professionnelle. Pour des raisons économiques on perdait de l'argent, ils ont arrêté l'activité chantier d'insertion et ont vendu les locaux pour mars 2013.

Il me propose un nouveau poste (sans me parler de licenciement) sur un autre service avec des horaires complètement décalés (un week end sur deux et des horaires d'après midi 14h 20h) alors que j'avais un planning 8h 17h classique.

Je suis dans l'obligation familiale de refuser, mais eux parle de licenciement conventionnelle est ce légale? n'est pas un licenciement économique? En sachant que sur mon contrat de travail , rien n'est mentionné sur une possibilité de travailler ailleurs dans un autre service.

Merci par avance

lilwenn

Par **janus2fr**, le **22/12/2012** à **09:14**

Bonjour,

De toute façon, le licenciement conventionnel, cela n'existe pas...